

Il n'ya aura pas de règle nationale des dédoublements

3-4 minutes

Les dédoublements "ne sauraient être arrêtés uniformément au niveau national". C'est une des réponses faites par le cabinet de JM Blanquer aux questions du Snpden , premier syndicat de personnels de direction, sur la réforme du lycée. Le syndicat tire de ce courrier ministériel des conclusions sur la mise en place de la réforme.



On savait déjà que la réforme du lycée, en supprimant les filières, permet d'importantes économies en rentabilisant au maximum chaque classe. Fini l'histoire-géo ou les sciences à 36 en S et 15 en L. On pourra remplir au maximum chaque classe puisque ses élèves passeront l'essentiel de leur temps scolaire mélangés avec d'autres classes. On mesure mal d'ailleurs quel sera l'impact de cet effacement des classes sur la réussite des élèves, notamment ceux qui ont du mal à entrer dans le métier d'élève.

En réponse à des questions du Snpden, le cabinet de JM Blanquer révèle que les économies de gestion iront encore plus loin. Selon le Snpden, les enseignants n'auront plus droit à des dédoublements en fonction de seuils d'ouverture. Le cabinet renvoie aux recteurs et au contexte les dédoublements qui pourront donc varier fortement d'une région à une autre en fonction "des priorités académiques et du dialogue constant avec les établissements". Là aussi, car c'est une constante, le ministre supprime un droit pour le remplacer par une gestion locale. Aux établissements de faire avec ce qui leur sera octroyé, car le dialogue de gestion entre un recteur et un proviseur n'est pas un contrat négocié à égalité entre partenaires.

Autre précision donnée au Snpden, "les spécificités de l'établissement peuvent ne pas permettre de donner une suite favorable à un des souhaits émis par la famille... en particulier au regard des limites organisationnelles qui peuvent s'imposer dans la confection des emplois du temps". Cette fois ci la réforme réduit les droits des élèves et de leurs familles. "Des limites organisationnelles (dont moyens horaires, ressources humaines et contraintes des emplois du temps) peuvent s'imposer et donc ne pas permettre de répondre à tous les choix", souligne le Snpden. Les familles devront adapter leurs choix d'avenir à la réalité de l'offre proposée par les établissements.

Le Snpden tire des conclusions de ce courrier. "nous conseillons à nos adhérents de clairement séparer l'information faite en CA en janvier/février sur le TRM (tableau de répartition des moyens NDLR) et les créations et suppressions de postes (qui peuvent faire l'objet d'un simple avis), et le vote sur la répartition de la DHG (procédure du double vote) qui peut se faire dans la sérénité, et après que toutes les discussions aient abouti, en fin d'année scolaire." C'est qu'en effet la pilule de la réforme va être dure à avaler.

F Jarraud

[Dans la lettre hebdomadaire du Snpden](#)